

Déclaration commune
FSU, FCPE, FNEC-FP-FO, SE-UNSA et DDEN de l'Ain
CDEN du 29 juin 2021

Madame la Préfète,

Par la présente motion, nous, membres du CDEN, vous demandons de cesser les expulsions du territoire français et la politique de harcèlement à l'encontre des parents d'élèves en situation irrégulière.

Ces parents doivent pour certains ou certaines, suite à assignation à résidence, aller signer tous les jours ou tous les 2 jours au commissariat, dimanche et jours fériés compris parfois.

3 pères de familles ont été expulsés ces dernières semaines, au mépris de la convention internationale des Droits de l'Enfant, dont la France est signataire et qui stipule :

- dans son article 3 : "Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale".
- dans son article 9 : "Les États parties veillent à ce que l'enfant ne soit pas séparé de ses parents contre leur gré."

Nous demandons l'arrêt immédiat de ces expulsions qui sont un traitement indigne fait à ces parents, mettant en souffrance aussi leurs enfants.